

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Audrey PETIT, Caroline BRIFFAUT (procuration à Maryvone RINGEVAL), Joëlle BLEUX (procuration à Jean-Philippe LAMAND), Herve DEFER (procuration à Francis DEPOORTER), Patrice GRANSARD (procuration à Bernard WANTE).

### 1°) VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Mme le Maire rappelle les taux votés en 2018

TAXE HABITATION : 14,60%

TAXE FONCIER BATI : 16,85%

TAXE FONCIER NON BATI : 47,00%

Mme le Maire propose de reconduire ces taux pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide du taux des impôts locaux 2019 comme suit :

**TAXE HABITATION : 14,60%**

**TAXE FONCIER BATI : 16,85%**

**TAXE FONCIER NON BATI : 47,00%**

### 2°) COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1 (Joëlle BLEUX)
-----------	------------	-------------------------------

### 3°) COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Mme Marie Claude DESSORT, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif communal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		299.257,74	423.354,89		423.354,89	299.257,74
<b>Opérations 2018</b>	1.819.411,71	2.245.742,45	482.150,43	829.894,15	2.301.562,14	3.075.636,60
<b>Résultat 2018</b>		<b>426.330,74</b>		<b>347.743,72</b>		<b>774.074,46</b>
Restes à réaliser	0	0	<b>254.000,00</b>	<b>145.000,00</b>	254.000,00	145.000,00
Totaux cumulés		725.588,48	677.354,89	492.743,72	2.978.917,03	3.519.894,34
<b>Résultats définitifs avec RAR</b>		<b>725.588,48</b>	<b>184.611,17</b>			<b>540.977,31</b>

Après en avoir délibéré, Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

POUR : 15 (13+2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1 (Joëlle BLEUX)
---------------------------	------------	-------------------------------

### 4°) AFFECTATION DU RESULTAT 2018

#### 1°) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018

TOTAL DES DEPENSES :	482.150,43€
TOTAL DES RECETTES :	829.894,15€
RESULTAT 2018 :	347.743,72€
RESULTAT ANTERIEUR :	-423.354,89€
RESULTAT DE CLÔTURE (D001) :	<b>-75.611,17€</b>
RESTES A REALISER :	-109.000,00€ (D254.000-R145.000)

## 2°) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018

TOTAL DES DEPENSES :	1.819.411,71€
TOTAL DES RECETTES :	2.245.742,45€
RESULTAT 2018 :	426.330,74€
RESULTAT ANTERIEUR :	299.257,74€
<b>RESULTAT A AFFECTER :</b>	<b>725.588,48€</b>

## AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

**COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT (Cpt 1068) : 184.611,17€**

**REPORT A NOUVEAU (R002) 540.977,31€**

Après en avoir délibéré, Adopté à la Majorité

POUR :17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1 (Joëlle BLEUX)
----------	------------	-------------------------------

## 5°) BUDGET 2019

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2019 dressé par la commission des finances qui s'arrête comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 2.717.060,86€**

**RECETTES : 2.717.060,86€**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**DEPENSES : 1.098.711,57€**

**RECETTES : 1.098.711,57€**

Après en avoir délibéré, Adopté à la Majorité.

POUR :17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1 (Joëlle BLEUX)
----------	------------	-------------------------------

## 6°) SUBVENTIONS COMMUNALES

Mme le Maire propose au conseil municipal de voter le montant des subventions 2019 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT en euros	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ACPG-CATM	250	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
AINES DE LA MARLIERE	400	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
APE JULES FERRY	300	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
CLUB DE LOISIRS	250	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
COMITE DE LOISIRS DU PERSONNEL COMMUNAL	2.000	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
ECOLE DE MUSIQUE (Stéphane POBEREJKO ne prend pas part au vote)	1.300	16	0	1 (Joëlle BLEUX)
HAND BALL	700	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
HARMONIE L'AVENIR RAILLENCOURT STE OLLE-SAILLY (Stéphane POBEREJKO ne prend pas part au vote)	2.760	16	0	1 (Joëlle BLEUX)
JOYEUX ST OLLOIS	400	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
JUDO CLUB	2.000	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
MUTUELLE SAINTE OLLOISE (Jean-Yves DEZ ne prend pas part au vote)	250	16	0	1 (Joëlle BLEUX)
OLYMPIQUE SAINT OLLOIS (OSO)	5.000	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
PETANQUE SAINTE OLLOISE	550	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
TENNIS DE TABLE	1.800	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
AUTRES	MONTANT en euros	POUR	CONTRE	ABSTENTION
EPICERIE SOCIALE TREMPLIN	250	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
SECOURS CATHOLIQUE de CAMBRAI	250	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6.000	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
ASSOCIATION CAMILLE GUERIN	250	17	0	1 (Joëlle BLEUX)
ASSOCIATION ETNA - CAUROIR	100	17	0	1 (Joëlle BLEUX)

Après en avoir délibéré, Adopté à la Majorité

## 7°) MEDAILLE DU TRAVAIL ET MEDAILLE D'HONNEUR DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Dans un premier temps, Madame le Maire propose aux élus de reconduire par l'année 2019 la prime de quarante euros (40€) versée aux treize récipiendaires de la Médaille du Travail. Promotion 14 juillet 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Puis, Madame le Maire propose de fixer à quarante euros (40€) le montant de la prime versée au récipiendaire de la Médaille d'Honneur de la Famille Française (Mme Corinne DESOIGNIES)

### **8°) ADMISSION EN NON VALEUR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les 25 titres de recettes faisant l'objet de la liste n°2941040511 de Mr le Trésorier de Cambrai, arrêtée le 07/02/2019 pour un montant global de 328,01€. L'imputation au budget se fera comme suit : article 6541 : 239,23€ et article 6542 : 88,78€

### **9°) ADHESION DE LA COMMUNE DE BAZUEL AU SIVU LES MURS MITOYENS**

Le comité syndical du SIVU les Murs Mitoyens, lors de sa séance du 27 février 2019, a approuvé l'adhésion de la commune de BAZUEL en son sein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émettent un avis favorable à la demande de BAZUEL au SIVU Les Murs Mitoyens.

### **10°) CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET**

#### **Article 3 1° de la loi 84-53**

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de créer un emploi non permanent d'agent de service polyvalent à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) pour effectuer les missions de propreté et d'hygiène des locaux. L'agent recruté sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (échelle C1). Les crédits sont inscrits au budget.

### **11°) POSTE d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Il est demandé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE

### **12°) INDEMNITE NUIT CAMPING POUR LES ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Certains animateurs du centre de loisirs, recrutés en contrat d'engagement éducatif (contrat de droit privé) peuvent être amenés à partir en mini camp pour une période allant de 4 à 10 jours maximum lors des vacances scolaires pour encadrer enfants ou adolescents. Mme le Maire propose qu'il leur soit attribué une indemnité d'un montant brut de quinze euros (15€) par nuitée de camping.

Après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE

### **13°) CAUTION INTERMARCHE**

Lors du séjour en camp durant les vacances d'été programmé du 31 juillet au 09 août 2019, le responsable du LALP sera amené à effectuer des courses au magasin INTERMARCHE de LAVELADE (07). La direction du supermarché exige le versement d'une caution de 300€ pour les achats en magasin qui sera restituée lorsque toutes les factures auront été réglées. Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le versement de cette caution de 300€. Les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Maryvone RINGEVAL